

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.

Tableau 1	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	6 h 35	4 h 4	5 h 50
Mercuès	6 49	1 19	6 6
Parnac	7 1	1 32	6 19
Luzech	7 9	1 40	6 28
Castelfranc	7 22	1 55	6 44
Puy-l'Evêque	7 34	2 7	6 58
Duravel	7 45	2 17	7 8
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18
Fumel	8 6	2 39	7 32
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40
PARIS. — Arrivée . . .	11 46	4 18	2 49

DE LIBOS A CAHORS.

Tableau 2	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
PARIS. — Départ . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30
Monsempron Libos — Dép.	8 40	3 5	8 55
Fumel	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 36
Castelfranc	9 34	4 5	9 52
Luzech	9 47	4 19	10 6
Parnac	9 57	4 30	10 17
Mercuès	10 9	4 43	10 29
Cahors. — Arrivée . . .	10 25	5 1	10 47

DE CAHORS A MONTAUBAN

Tableau 1	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	4 h 40	10 h 35	5 h 20
Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31
Cieurac	5 6	11 1	5 49
Lalbenque	5 15	11 10	5 57
Montpezat	5 28	11 23	6 10
Borredon	5 58	11 53	6 42
Caussade	6 9	12 8	6 56
Réalville	6 19	12 22	7 8
Albias	6 27	12 33	7 18
Fonneuve	6 36	12 45	7 28
Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45
TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41

DE MONTAUBAN A CAHORS

Tableau 2	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
TOULOUSE. — Dép.	5 h »	»	3 h 14
Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Fonneuve	7 40	10 49	5 10
Albias	7 51	10 58	5 23
Réalville	8 3	11 7	5 38
Caussade	8 17	11 19	5 56
Borredon	8 35	11 36	6 20
Montpezat	9 15	12 10	7 11
Lalbenque	9 41	12 28	7 41
Cieurac	9 53	12 38	7 54
Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
Cahors. — Arrivée . . .	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 25 Mars.

NOUVELLES POLITIQUES

L'emprunt d'un milliard et demi.

Voici le dispositif du projet de loi relatif à l'emprunt d'un milliard et demi qui doit être déposé par le Gouvernement :

Article premier. — Le ministre des finances est autorisé à convertir en rentes 3 0/0, portant jouissance du 1^{er} avril 1886, les obligations du Trésor à court terme en circulation, montant à la somme de 466 millions 449,536 fr. 39 et à inscrire au grand livre de la Dette publique la somme de rentes nécessaires pour cette opération.

Art. 2. — Les obligations à court terme de la présente conversion jouiront d'intérêts à 4 0/0 par an jusqu'au 31 mars 1886.

Art. 3. — En ce qui concerne les propriétaires des obligations du Trésor à court terme qui n'ont pas la libre et complète administration de leurs biens, l'acceptation de la conversion sera assimilée à un acte de simple administration; elle sera dispensée d'une autorisation spéciale et de toute autre formalité judiciaire. Les tuteurs, curateurs et administrateurs pourront, nonobstant toute disposition contraire, notamment par dérogation à l'article 5 de la loi du 27 février 1880, recevoir et aliéner ultérieurement sans autorisation les fractions de francs non inscriptibles qui pourraient résulter de la conversion des obligations appartenant aux incapables qu'ils représentent.

Art. 4. — Tous les titres et expéditions à produire pour la conversion des obligations du Trésor, pourvu que cette destination y soit exprimée, et en tant qu'ils tendront uniquement aux opérations nécessitées par la présente loi, seront visés pour timbre et enregistrés gratis.

Art. 5. — Le ministre des finances est autorisé à négocier, au mieux des intérêts du Trésor et à inscrire au grand livre de la Dette publique la somme de rentes 3 0/0 nécessaire pour produire un capital effectif d'un milliard de francs, augmenté du montant des dépenses matérielles et de tous frais

quelconques, tant de la conversion des obligations du Trésor, que de l'émission de rentes 3 0/0, autorisée par la présente loi. Toutefois, ces dépenses et frais, comprenant les intérêts dus en vertu de l'article 2 aux porteurs d'obligations et ceux qui pourraient être dus à la Banque de France en vertu de l'article 7 ci-après, ne pourront excéder un capital de 7,000,000 de fr.

Art. 6. — Le produit de l'émission mentionnée à l'article précédent sera affecté :

1^o Au budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1886, jusqu'à concurrence de 152,828,200 fr., pour suppléer à l'émission d'obligations du Trésor à court terme, autorisé par l'article 5 de la loi du 8 août 1885;

2^o Au budget ordinaire de l'exercice 1887, jusqu'à concurrence de 105,000,000 de francs, pour pourvoir aux dépenses relatives à la reconstitution du matériel militaire;

3^o Au remboursement d'une portion des cautionnements des trésoriers-payeurs généraux, conformément aux dispositions qui seront édictées par la loi des finances. Le surplus sera employé aux remboursements des avances des trésoriers-payeurs généraux, au remboursement partiel des comptes-courants des caisses d'épargne et de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ainsi qu'au remboursement des bons du Trésor en circulation.

Art. 7. — Le ministre des finances pourra passer avec la Banque de France les conventions destinées à faciliter les opérations prévues à l'article ci-dessus. Les avances, qui pourraient être faites en vertu de cette disposition devront être remboursées, au plus tard, à la date du 15 janvier 1887.

Art. 8. — Les conditions dans lesquelles s'effectueront la conversion des obligations du Trésor et l'émission des rentes 3 0/0 autorisée par la présente loi seront déterminées par des décrets du président de la République.

Art. 9. — Le ministre des finances rendra compte des opérations autorisées par la présente loi, au moyen d'un rapport adressé au président de la République, et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

SENAT

Séance du 23 mars 1886

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'enseignement primaire.

L'article 19 porte que toute action, à raison de donations et de legs faits aux communes sera déclarée non recevable si elle n'est pas intentée dans les deux ans qui suivront le jour où l'arrêté de laïcisation aura été inséré au Journal officiel.

M. Bardoux demande que le délai soit de cinq ans.

M. Ferrouillat trouve le délai de deux ans plus que suffisant.

M. Roger-Marvaise présente quelques observations auxquelles répond M. de Gavardie, qui se fait rappeler à l'ordre.

M. Delsol commente l'article 19 au point de vue juridique. Il le trouve détestable, mais il refuse comme on l'y invite, à présenter un nouveau texte.

M. Goblet ne réfutera pas l'augmentation de M. Delsol. Il se bornera à déclarer que le délai est bien suffisant, il assure que les intéressés seront vigilants en vertu de l'adage de droit bien connu.

M. Paris approuve entièrement la rédaction de l'article en ce qui concerne la liberté de juger laissée aux tribunaux.

L'amendement Bardoux, mis aux voix, est repoussé, par 168 voix contre 108.

L'article 19 est adopté, ainsi que les articles 20 à 25.

M. Le Guen propose quelques modifications de détail à l'article 25.

M. Berthelot déclare que la commission accepte ces modifications.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

A la Chambre on continue la discussion sur les tarifs des chemins de fer.

Informations

A DECAZEVILLE

Villefranche, 23 mars.

Le tribunal de Villefranche a condamné les qua-

tre mineurs de Firmy à 20 et à 15 jours de prison pour atteinte à la liberté du travail.

La situation de la grève est toujours la même. Des secours sont distribués régulièrement aux grévistes.

Decazeville, 23 mars

On a distribué aujourd'hui 719 bons à autant de chefs de famille. Le nombre des personnes secourues est de 2,800. Le montant de la dépense est de 975 francs.

Hier a eu lieu une réunion de mineurs au café Demoly. M. Carrié a été choisi comme délégué pour aller à Paris assister à la conférence des délégués mineurs de France, qui doit avoir lieu le 24.

Cette nuit, à Firmy, une sentinelle a fait feu à deux reprises sur des rôdeurs qui n'ont pas répondu au cri de : « Qui vive ! » Aucun n'a été atteint. On ignore si ce sont des grévistes ou simplement des voleurs de charbon.

Le préfet de l'Aveyron vient d'arriver.

Alger, 23 mars.

Le conseil municipal d'Alger a repoussé, par 18 voix contre 13, la demande de crédits de 200 fr. pour les mineurs de Decazeville.

Decazeville, 23 mars.

On confirme le bruit qu'une sentinelle a tiré à deux reprises, hier soir, sur des individus soupçonnés d'être des rôdeurs. Personne n'a été atteint.

L'enquête a démontré que la sentinelle est un excellent soldat qui a obéi à sa consigne.

Decazeville, 23 mars, soir.

On sait que M. Maillard avait fait, auprès du ministre des travaux publics, une démarche pour lui demander d'envoyer un ingénieur à Decazeville, afin de se rendre compte de l'état des mines.

M. Baihaut vient de faire droit à cette requête. Un ingénieur est parti et doit se rendre à Rodez pour s'entendre, au préalable, avec M. Laur, qui a déjà fait, on le sait, un rapport sur la situation des mines.

Paris, 24 mars.

Une dépêche adressée au Journal des Débats, dit que la Compagnie est décidée à refuser l'entrée des mines aux délégués mineurs, dont elle ne reconnaît ni le mandat, ni les droits.

il était aussi rudement atteint.

La voix vibrante du commodore Noir s'éleva au milieu du fracas.

— Ouvrez ! dit-il.

Mais la cuirasse de fer n'obéissait plus aisément à son ressort puissant. Cependant, elle s'entr'ouvrit, et l'on vit apparaître l'équipage de la frégate rangé en ordre de bataille. Le Simoun abordait le vaisseau de l'Union avant que celui-ci eût pu avoir le temps de refuser l'abordage. Il se nommait le Montréal. C'était un des bâtiments les plus redoutables de la marine fédérale. Le Simoun vint le prendre en travers et laissa tomber ses redoutables grappins sur lui.

— En avant ! cria le commodore Noir en se précipitant le premier, suivi du lieutenant Saint-Denis, qui venait le second. Les deux jeunes gens brandissaient une hache d'abordage. Deux revolvers étaient passés à la ceinture.

Jamais combat n'avait été livré dans de pires conditions. La corvette faisait feu sur le Simoun de telle sorte que le marins français devaient se défendre à la fois contre le vaisseau et contre elle. Sur le pont du Montréal, c'était une mêlée furieuse. Les marins yankees étaient supérieurs en nombre. Mais la manœuvre hardie de leur ennemi les avait surpris tout d'abord. Le corsaire confédéré pouvait aborder quand il voulait. Il n'avait pour cela, qu'à ouvrir sa cuirasse. Les marins français faisaient un énorme carnage; le capitaine américain était tombé un des premiers, abattu d'un coup de hache par le commodore Noir, qui, debout dans la bataille, la tête nue, le front pâle, semblait un dieu du combat au milieu de son élément. Les cris des mourants et les jurons des vivants, les détonations des fusils et de revolvers, coupaient alternativement le fracas des décharges de la corvette.

FUUILLETON DU JOURNAL DU LOT

51

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LES TEMPS DIFFICILES

IV

UN ÉPISEDE SUBLIME

Tout à coup, une fumée blanche entoura le Simoun et un coup de canon partit.

La frégate était trop loin pour que le boulet pût porter dans la ville, mais il alla tomber dans la plaine. Aussitôt parurent, au-devant du bâtiment confédéré, sept petites canonnières, qui s'avancèrent contre lui à toute vapeur. Avant que celui-ci eût pu se retourner contre ces nouveaux ennemis, les canonnières cuirassées firent feu de partout, et les obus, les grenades et les boulets vinrent pleuvoir sur le Simoun.

Le commodore Noir ne pouvait se sauver que par une manœuvre hardie. S'il battait en retraite, il était perdu : il fallait épouvanter l'ennemi par l'audace. Il prit son porte-voix, s'avança bord à bord avec une canonnière et cria :

— Le Simoun !... Commodore Noir.

Le corsaire prit un formidable élan, et trouva celle des canonnières qui était la plus rapprochée de lui. Mais il ne tarda pas à payer ce premier succès. Une pluie de boulets tomba sur lui, et l'un d'eux, ramé, perça d'outre en outre sa puissante

carapace.

— Machine — arrière ! cria le commodore Noir.

Le Simoun commença à reculer lentement, sans se presser, offrant seulement son avant aux canons ennemis, c'est-à-dire une surface étroite, lui-même faisant feu de partout. Peu à peu, il activa sa retraite. Une dernière audace faillit le perdre. Il s'arrêta un moment pour couler un brick américain. Une nouvelle décharge resta sans effet, mais son éperon déjà entamé au combat contre les corvettes se fendit en deux.

— Vite ! vite ordonna le chef.

Le Potomac faisait un coude. La frégate se précipita en avant, après s'être retournée. La cassure de l'éperon doublement grave, car le navire se trouvait ainsi privé de son formidable engin, et il pouvait faire eau par là, et couler, ou du moins alourdir sa marche. Heureusement, rien n'annonçait que ce malheur fût à craindre. Le Simoun filait à toute vapeur, suivi de loin par les canonnières qui ne pouvaient tirer sur lui qu'à grand-peine, à cause des sinuosités du fleuve. Cependant des volées d'obus passaient par-dessus la rive, et souvent atteignaient le vaisseau confédéré. Heureusement qu'il était marcheur excellent, et qu'il ne tarda pas à être hors de portée.

Le télégraphe avait joué, annonçant sur tout le parcours du Potomac la nouvelle invraisemblable. On voyait les bateaux prendre la fuite au passage du terrible corsaire. Mais celui-ci comme l'aigle repu, ne daignait pas s'occuper d'eux et continuait à opérer sa retraite avec une vertigieuse rapidité.

Ses avaries étaient graves.

Grèves à Liège. — La grève s'est étendue à tout le bassin houiller. Des renforts de troupes sont arrivés. On craint des désordres à l'occasion du jugement des perturbateurs arrêtés.

Suivant une dépêche adressée de Bruxelles à la Justice, l'Allemagne a proposé à la Belgique de prendre des mesures internationales contre les socialistes.

Le nombre des blessés dans les collisions avec la troupe est considérable.

L'émigration. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire au sujet de l'émigration.

Dans cette circulaire, le ministre met en garde les émigrants contre les difficultés que présente l'émigration, même lorsqu'elle s'effectue dans les conditions les plus favorables. Le ministre conclut qu'il y aurait profit, pour les émigrants, à se renseigner avant auprès de l'autorité locale.

En conséquence, termine le ministre, j'ai décidé qu'à dater de ce jour, les pays où l'émigration présente peu de chances de succès seront régulièrement signalés à votre administration. Vous voudrez bien, de votre côté, les porter dans le plus bref délai possible à la connaissance des sous-préfets, des maires et des commissaires de police de votre département.

Actuellement, l'émigration s'opère dans des conditions défavorables et conséquemment il y a lieu de détourner nos compatriotes d'émigrer dans les pays ci-après : Mexique, République dominicaine, Venezuela, Brésil, États-Unis, Amérique du Nord. Si des renseignements satisfaisants me sont fournis ultérieurement sur l'émigration dans l'un ou l'autre des pays signalés, vous en recevrez avis.

M. Ferdinand de Lesseps est arrivé à Saint-Nazaire. Il a été acclamé par la foule, à laquelle il a adressé une allocution. Il a dit que les travaux de l'isthme de Panama marchent parfaitement, et qu'ils seront terminés en 1889.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, est arrivé mardi à Cahors, pour s'occuper de diverses questions d'enseignement.

Le *Voltaire* annonce la mort de notre compatriote, M. Courbebaiss, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, auquel la science et l'industrie doivent d'éminents travaux et d'ingénieuses inventions.

Chemins de fer. — M. le ministre des travaux publics vient d'informer M. Bérard, sénateur du Lot, que, selon toutes prévisions, l'exploitation de la ligne de Cahors à Capdenac pourra commencer vers le milieu de l'année courante.

M. Corroyer, architecte des monuments historiques, inspecteur général des édifices diocésains, chevalier de la Légion d'honneur, est arrivé ce matin à Cahors.

M. Corroyer est venu à Cahors pour inspecter les édifices diocésains, c'est-à-dire la Cathédrale, l'Évêché et le Grand Séminaire.

Mais celle-ci dut bientôt arrêter son tir. Amis et ennemis étaient si confusément mêlés que les coups destinés aux uns pouvaient atteindre les autres.

Il était évident pour le commodore Noir que l'issue de la bataille lui serait fatale, quand une circonstance imprévue vint changer la destinée. Le mousse Jérémie, profitant de sa petite taille, s'était glissé, une mèche à la main, au milieu de la poudrière du Montréal. Il la fixa dans un baril de poudre, et revint, en rampant inaperçu, vers son chef auquel il dit tout bas :

— J'ai mis le feu aux poudres !

— Hein ?

— La mèche en aura pour dix minutes.

Le commodore Noir jeta un regard expressif à l'enfant, un de ces regards qui contiennent un monde de pensées. Puis, d'une voix tonnante :

— En retraite ! ordonna-t-il.

Son commandement domina le fracas de la bataille. On entendit Lennox et Saint-Denis qui répétaient :

— En retraite !

Les ordres étaient donnés en français. Les Américains ne comprirent pas tout d'abord ce que voulaient faire leurs ennemis. Les matelots du Simoun abandonnaient le Montréal et se précipitaient avec fureur sur leur pont. Puis les grappins se soulevèrent. Le commodore Noir cria :

— A toute vapeur !

Le Simoun, grâce au ciel, bien que rudement atteint, n'avait aucune avarie dans ses machines ; il bondit sur les flots malgré les vagues. Car les remous violents de la mer se faisaient déjà sentir, à cette faible distance de l'Atlantique. En trois

Elections municipales. — Le conseil municipal de Puy-l'Évêque s'est réuni, dimanche, pour l'élection du maire, en remplacement de M. Deloncle.

Par 13 voix contre 3 abstentions, M. Delbreil, précédemment adjoint, a été élu maire.

— M. G. Pagès du Port, a été renommé, dimanche, maire de la commune d'Albas.

M. Mirac a été renommé adjoint.

Les traitements des trésoriers-payeurs généraux. — Le Gouvernement a décidé de transformer le service des trésoriers-payeurs généraux.

Le compte-courant est supprimé et les cautionnements seront, en conséquence, remboursés en partie, soit 12 millions.

La suppression du compte-courant entraînant tout naturellement la suppression des avantages qui y étaient attachés, les trésoriers-payeurs généraux sont ramenés au régime des traitements fixes, ce qui entraîne un supplément de traitement, soit 5 millions.

Ces dépenses sont prévues dans le budget de 1887.

La loi sur le divorce. — Le tribunal civil de Castelnaudary vient de rendre une décision qui mérite d'être signalée. Aux termes de cette décision, la condamnation de l'un des époux à des peines correctionnelles peut être considérée comme une injure grave envers son conjoint et entraîner le divorce.

Contributions indirectes. — Voici la liste des aspirants au surnomériorat des contributions indirectes du département du Lot, admissibles à la suite du concours général du 25 janvier dernier, avec le numéro d'ordre obtenu par ces candidats dans le classement général :

N° 24, Marie-Frédéric-Louis Jammes ; n° 25, Denis-Guillaume-Casimir Desplats ; n° 28, Louis Pardes ; n° 81, Albans-Lié Bachaud ; n° 82, Alexandre Albareil ; n° 123, Jean Sauret ; n° 156, Antoine-Théophile Mirot ; n° 171, Jean-Baptiste Malleville ; n° 206, Jean Cabanes ; n° 258, Pierre-Léon Lachiezette ; n° 275, Henri Lagarde ; n° 317, Henri-David Cépède ; n° 348, Jean-Baptiste Vidal ; n° 349, Pierre-Alphonse Crobillé.

Manœuvres d'automne. — Le ministre de la guerre vient d'introduire l'importante modification suivante dans le système suivi jusqu'ici pour les grandes manœuvres d'automne :

À l'avenir, lorsque la concentration des troupes sera terminée, le général commandant le corps d'armée (pour les brigades opérant l'une contre l'autre) et le ministre (pour les manœuvres à double action, de division et de corps d'armée) donneront le thème général des opérations à chaque général commandant, la veille du jour où les manœuvres devront commencer.

Par une circulaire en date du 19 mars, M. le ministre de la guerre informe MM. les maires qu'il ne sera pas procédé cette année au recensement des chevaux, juments, mules et muets susceptibles d'être requis pour le service de l'armée.

minutés, il se trouva assez éloigné du Montréal. Aussitôt une explosion terrible repoussa les eaux du fleuve à une hauteur énorme. Une épaisse colonne de flamme monta vers le ciel, et les cris des mourants retentirent comme de lugubres gémissements. Le Montréal venait de sauter.

Quand la fumée commença à se dissiper, un spectacle lamentable frappa tous les yeux. Un tourbillon noir était creusé à cette place même où voguait le vaisseau cuirassé un instant auparavant. Des hommes blessés, horriblement défigurés cherchaient encore à regagner la corvette, qui avait lancé ses canots pour tâcher d'en recueillir le plus grand nombre.

On voyait çà et là, flottant sur l'eau, des membres informes détachés de leurs troncs, au milieu des poutres disjointes et noircies et des cadavres. C'était horrible !

Les marins du Simoun recueillaient de leur côté beaucoup d'Américains qui avaient mieux été prisonniers que de périr inutilement. Parmi ceux-là se trouvait le lieutenant du Montréal. Au bout d'une demi-heure le Simoun avait fait cinquante prisonniers. La frégate confédérée vira de bord, et sauvée, victorieuse se dirigea vers la pleine mer.

Elle venait d'accomplir son plus beau fait d'armes. Outre le défilé au Nord par cette expédition, le lendemain même du jour où le congrès avait voté des lois sévères contre elle, la frégate avait coulé un vaisseau cuirassé, une canonnière et dix-huit bâtiments divers. Jamais les annales de la marine n'avaient enregistré un pareil triomphe. Le lieutenant Saint-Denis, depuis l'explosion avait perdu de vue son ami, son chef. Il n'avait

Postes et télégraphes. — Le ministère des postes et télégraphes fait publier, au *Journal officiel*, l'avis suivant :

« Il a été récemment mis en circulation un certain nombre de timbres-postes insoffisamment gommés.

Des mesures ont été prises immédiatement pour retirer du service le plus grand nombre possible de ces timbres et pour prévenir le retour d'un accident de cette nature. »

Jurisprudence. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de décider que le fait d'avoir tiré volontairement un coup de revolver dans la direction d'une personne — alors même qu'il n'est pas constaté que cet acte a été commis dans une intention coupable — constitue une violence passible d'une peine correctionnelle. L'acte en lui-même est, en effet, dit l'arrêt, de nature à casser sur la personne qui en a été victime une impression assimilable à une voie de fait matérielle.

La température. — Le printemps est entré à pleines voiles dans nos régions.

Rarement nos agriculteurs avaient eu un temps aussi propice pour préparer leurs semences du printemps.

Acte de probité. — M. Gouail, concierge de l'hospice de Cahors, ayant trouvé sur la voie publique une épingle à cheveux d'une certaine valeur, s'est empressé de la déposer au bureau de police, où elle est à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Fête de la mi-carême. — Dimanche, 28 mars, à l'occasion de la mi-carême, un grand bal paré et masqué sera donné dans la salle du théâtre de Cahors, au bénéfice des pauvres de la ville, par la Société musicale *Les Enfants de Cahors*.

Dans la journée, promenade en ville, char de la musique en tête.

Le défilé partira à 4 heures du Cours Vaxis. Une quête au profit des pauvres sera faite pendant le parcours.

Appel est fait à tous pour cette œuvre de bienfaisance.

Toutes les personnes qui auront formé des chars ou qui suivront le cortège pour faire la quête sont priées de descendre Cours Vaxis, à 3 heures et demie précises.

Prix d'entrée du bal :

Cavalier et travesti.	2 fr.
Point de vue des premières.	1 fr. 50
Point de vue des secondes.	0 fr. 50

Tribunal correctionnel. — Le nommé Basile Grimal, de la commune de Vailiac, auteur d'un vol de douze brebis, commis le 20 décembre 1885, au préjudice du sieur Boudou, de la commune de Cabrerets, a été condamné à 15 jours de prison.

Les nommés Baptiste Soulié, de Blars, et Jean Vincent, de St-Cirq-Lapopie, accusés d'avoir blessé, dans des rixes, les sieurs Séval et Gros, ont été condamnés chacun à 6 jours de prison.

Le tribunal a infligé 10 jours de prison au nommé Abel Lacombe, auteur d'un vol de 25 litres de vin.

reçu qu'une insignifiante blessure à la tête, et il avait hâte de serrer le capitaine sur son cœur. Le Simoun marchait à toute vapeur. Maître Hippocrate ne se tenait pas de joie.

— Oh ! lui cria Saint-Denis, as-tu vu le commodore ?

— Oui, mon lieutenant.

— Où est-il ?

— Dans sa cabine, mon lieutenant. Un éclat de bois, sauf votre respect, l'a atteint au bras. On le pense... comme ça !

En effet le commodore Noir légèrement blessé, était descendu dans sa cabine ; il avait ordonné qu'on lui envoyât le chirurgien du bord. Par malheur, celui-ci était tué. Saint-Denis trouvant la cabine de son chef fermée à clef, crut que le commodore Noir éprouvait le besoin de prendre un peu de repos, et après avoir transmis à M. Lennox les ordres du bord il alla s'étendre dans son hamac.

Ces ordres étaient, du reste de toute simplicité. Le Simoun devait gagner au plus vite la Havane, pour y réparer ses avaries. Lennox connaissait bien ces parages. Il fallait six jours et demi pour arriver à Cuba. L'important était d'éviter les croiseurs fédéraux, et de passer au travers, ce qui était facile, vu la marche supérieure de la frégate. Le Simoun ne tarda pas à entrer en pleine mer. Lennox eut soin de s'éloigner suffisamment des côtes. Par bonheur la mer était calme. A peine des hautes vagues. Le reste de la journée s'acheva sans que rien de nouveau arrivât. Au commencement de la soirée, le lieutenant Saint-Denis parut. Un large taffetas noir lui couvrait le visage en deux.

Procès-verbaux ont été dressés contre :

1° La nommée Pelical Marie, gérante du débit de boissons, rue Portail-Alban, n° 6, pour infraction aux prescriptions de l'arrêté municipal concernant le service des boîtes dans les établissements publics ;

2° Le nommé Théron Joseph, gérant de la buvette toulousaine, rue de l'Université, pour le même motif ;

3° Le nommé Laborde Baptiste, gérant du café Tivoli, pour fermeture tardive de son établissement ;

4° Le nommé Couture Jean, maçon, rue Portail-Alban, pour infraction aux règlements sur le transport des vidanges ;

5° Les nommées Couderc Françoise, rue Donzelle, n° 2, et Benezet Guillemette, revendeuse, rue Bouscarrat, n° 3, pour avoir acheté des denrées sur la place du marché avant l'heure réglementaire ;

6° Le nommé Balitrand Antoine, gérant du café des Arts, place Galdemar, n° 3, pour fermeture tardive de son établissement ;

7° Le sieur Delpech André, jardinier, demeurant rue Brives, pour embarras sur la voie publique.

Arrestation. — Le 19 mars, la gendarmerie de Souillac a arrêté un individu de Lachapelle-Auzac, qui se livrait clandestinement à la fabrication de la poudre de mine, pour le compte d'un entrepreneur du chemin de fer. On a trouvé dans le domicile de cet individu deux sacs de poudre, un sac de charbon et un sac de soufre.

Incendie. — Dimanche au soir, à 9 h. 1/2, un incendie, d'une extrême violence, s'est déclaré à Puy-l'Évêque, dans une maison située au centre de la ville, occupée par un sieur Fournel, tailleur.

Une lampe à essence, mal éteinte et qui a fait explosion, a déterminé l'incendie.

On s'est rendu maître du feu vers minuit et grâce à l'énergie et à la promptitude des secours, les maisons circonvoisines et attenantes ont pu être préservées.

La municipalité et la gendarmerie n'ont pas quitté le lieu du sinistre tant qu'a duré le danger. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Le poids du pain. — Le jour de la dernière foire, la police de Gourdon s'est livrée à une inspection minutieuse des pains vendus par les marchands forains et les boulangers de la ville qui avaient l'habitude de mettre en vente, pour la circonstance, des pains de 25 et 30 centimes, présentant l'aspect de pains d'un kilogramme et ne pesant, en réalité, que 7 ou 800 grammes.

M. le commissaire a prévenu les intéressés, pour une dernière fois, que tout marchand ou boulanger qui vendrait ou qui exposerait en vente, dans la commune de Gourdon, des pains de nature à faire ou à laisser croire qu'on achète un pain d'un kilogramme, alors que ce pain est inférieur à ce poids, sera dorénavant poursuivi avec toute la rigueur des lois.

M. Lennox vint saluer le second. — Avez-vous vu le commandant ? dit-il. — Non... — C'est étrange, il n'a pas encore quitté sa cabine.

Saint-Denis eut un battement de cœur. — Peut-être s'est-il trouvé plus souffrant, pensa-t-il.

Il descendit vers la cabine de son chef et frappa à la porte. On ne lui répondit pas. La porte resta fermée. Alors son inquiétude se changea en peur.

— C'est moi... moi... Saint-Denis ! dit-il. Nouveau silence. Qu'est-ce que cela signifiait ?

M. Lennox fut profondément ému quand il vit le jeune héros pleurer. Saint-Denis ne pouvait retenir ses larmes. Un tremblement convulsif le secouait.

— Oh ! mon Dieu, murmura-t-il. — Ne vous tourmentez pas outre mesure, monsieur, dit Lennox ; le commandant sera peut-être évanoui sur son hamac. Nous allons faire enfoncer la porte.

Le charpentier du bord fut appelé, et on lui ordonna de pratiquer une ouverture pour pénétrer dans la cabine. Le travail dura à peine dix minutes. Enfin la porte sauta. Saint-Denis suivi de Lennox, se précipita.

— Vide ! s'écria-t-il...

En effet, la cabine était vide ; et tout semblait annoncer que le commodore Noir n'y était même pas entré. Qu'était-il devenu ?

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Tirage du Credit Foncier de France

Foncières 3 et 4 0/0 de 1853.
Le numéro 38,164 gagne 100,000 francs.
Le numéro 57,026 gagne 50,000 francs.
Le numéro 6,575 gagne 20,000 francs.
Foncières 4 0/0 de 1863.
Le numéro 1,255 gagne 100,000 francs; et dans la 17^e série 30,000 francs.
Communales 3 0/0 1860.
Le numéro 139,561 gagne 100,000 francs.
Les numéros 34,524; 64,786; 85,874 et 114,822 chacun 10,000 francs.
Communales 4 0/0 1875.
Le numéro 164,469 gagne 100,000 francs.
Le numéro 82,981 gagne 30,000 francs.
Les numéros 47,713; 155,093; 197,960 et 399,036 chacun 10,000 francs.

Une chasse au lion. — Une véritable chasse au lion vient de causer une panique indescriptible à Parthenay (Deux-Sèvres). C'était pendant la foire, et une foule nombreuse circulait sur la place du Drapeau au milieu des cirques, tirs, baladins et jeux de toutes sortes. Il y avait aussi une petite ménagerie, fort mal installée, du reste, et pendant la dernière représentation, au moment où le dompteur sortait de la cage du lion, la porte de derrière ne se referma pas, et le lion sortit également. Les spectateurs qui étaient dans la ménagerie s'enfuirent aussitôt, éperdus, en jetant des cris de détresse. Ce fut une bagarre épouvantable : on se sauvait dans toutes les directions. Les boutiques des forains étaient renversées; on voyait des groupes humains escalader les murs. Fort heureusement, dans cette bousculade insensée, il n'y eut pas d'accidents graves. Les gendarmes s'empressèrent d'aller à leur caserne et revinrent aussitôt avec leurs fusils chargés. Pendant ce temps, le lion s'était offert une petite promenade au grand air, ce qui, probablement, ne lui était pas arrivé depuis longtemps, et on parvint enfin à le reprendre à l'aide de nœuds coulants et à le réintégrer dans sa cage; mais, pendant cette manœuvre, le dompteur a reçu des coups de griffes, dont l'un lui a labouré la poitrine et l'autre lui a enlevé une oreille et tout un côté de la figure. Il a reçu aussitôt les soins du docteur qui se trouvait là, mais son état est fort grave.

Revue Agricole

Préparation et mise en stratification des porte-greffes et des greffons. — Les greffons sont aujourd'hui à peu près tous familiarisés avec les soins à donner aux porte-greffes et aux greffons pour les conserver bien frais depuis la taille jusqu'au moment de procéder au greffage. Nous croyons cependant devoir rappeler sommairement les bonnes conditions à remplir pour arriver à ce but. Au moment de la taille, on a dû choisir, sur des pieds bien sélectionnés au point de vue de la bonne fructification, des sarments bien aoûtés, non mildioués et de grosseur convenable destinés à faire des greffons. Ces sarments, coupés à deux yeux, en laissant tout le méristhème en-dessous de l'œil inférieur, doivent être liés en petits paquets de vingt-cinq ou trente boutures, que l'on met en stratification par plusieurs lits superposés sous une couche de sable bien sec, de trente à quarante centimètres d'épaisseur. Les porte-greffes sont préparés en sens inverse, c'est-à-dire rognés immédiatement au-dessous de l'œil inférieur et avec toute la longueur du méristhème qui se trouve au-dessus de l'œil supérieur. Ces boutures, généralement un peu plus longues que les greffons, 0^m 15 à 0^m 18 centimètres, avec deux ou trois nœuds suivant la longueur des méristhèmes, doivent aussi se mettre en petits paquets pour les faire stratifier, non dans du sable sec, mais bien dans du sable maintenu un peu frais. Le sable sec a pour effet de maintenir le greffon à l'abri de l'air, de la chaleur et de l'humidité, c'est-à-dire de l'empêcher de pousser, tout en le maintenant dans une fraîcheur suffisante. Il y a inconvénient à ce que le greffon soit plus avancé en végétation que le porte-grefte, qui étant mis en terre au premier printemps et se trouvant à une température plus basse dans un milieu frais et non encore réchauffé, entrera en végétation plus tard que le greffon placé à niveau du sol. Or il est fort important pour la bonne reprise, la bonne soudure d'une greffe, que le greffon et le sujet commencent à végéter en même temps. Pour ce motif on cherche à retarder le greffon jusqu'à l'époque du greffage et on laisse végéter le porte-grefte. (Vigne Américaine).

Variétés

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Nous publions l'intéressant rapport de fin d'année, lu par M. l'abbé Gary, secrétaire général, dans une des dernières séances de 1885.

Lorsque, l'état de sa santé ne lui permettant pas de continuer les fonctions de Secrétaire général qu'il remplissait si bien, M. Pouzergues vous offrit sa démission, vous n'avez pu vous résigner à l'accepter, et vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à tenir provisoirement sa place. Je ne m'attendais pas à l'occuper si longtemps et surtout à être appelé à vous présenter le rapport de fin d'année. Peu expert dans ce genre de travaux, je réclame votre indulgence et vous prie de ne tenir compte que de ma bonne volonté. Nous avons, Messieurs, à déplorer la perte de deux de nos membres les plus distingués : M. l'abbé Guilhou, ancien professeur de rhétorique et M. Gabriel Ruck, inspecteur d'Académie honoraire. Par contre, nous avons reçu quatre nouveaux membres résidents et dix membres correspondants dont la Société espère beaucoup, plusieurs, avant d'être des nôtres, ayant déjà produit des ouvrages remarquables.

L'année 1885 a été un peu moins féconde que les précédentes en travaux littéraires, scientifiques et artistiques. Nos poètes, à l'exception de M. Laroussilhe dont la muse est toujours féconde et inspirée, semblent s'être mis en grève. Toutefois le sympathique directeur du *Feu Follet*, M. F. Maratuech, lauréat du grand concours du *Figaro* et l'excellent félibre cadurcien, M. J.-B. Rouquet, ont semé çà et là de belles fleurs poétiques dont se seraient parés avec orgueil nos fascicules trimestriels. Nos historiens, en revanche, ont travaillé plus que jamais. MM. L. Combarieu et F. Cangardel qui publient actuellement les dernières pages de l'*Histoire de la province du Quercy*, par G. Lacoste, n'ont pas hésité à reprendre la publication laborieuse du *Te Igitur* ce manuscrit si précieux pour l'histoire de Cahors et du Quercy. MM. Malinowski et Cangardel ont aussi continué la publication de l'important manuscrit de Guyon de Malleville, où les érudits trouvent un si grand nombre de détails précieux et inédits.

M. Paul de Fontenilles, directeur semestriel, a publié dans le Bulletin un budget de la ville de Cahors, daté de l'an 1684, et l'a accompagné de nombreuses notes qui montrent l'étendue et la variété de ses connaissances historiques. Il a déjà commencé la lecture d'un travail analogue sur un budget du Chapitre de la cathédrale de Cahors, de l'année 1652.

M. Baudel est venu d'Alby nous lire un compte rendu très intéressant de la thèse sur le poète quercynois Olivier de Magny, soutenue en Sorbonne par notre nouveau confrère M. Jules Favre, agrégé de l'Université. Il vous a entretenus des travaux présentés et discutés au dernier congrès des sociétés savantes de Paris et des départements, et a exprimé le vœu que la Société publiât dans son Bulletin le plus possible de documents historiques inédits.

M. le docteur Lebœuf, qui méritait depuis longtemps les palmes académiques dont il vient d'être décoré, vous a fait connaître, selon sa louable habitude, la statistique des décès dans la commune de Cahors, durant les années 1883 et 1884. Il vous a lu une analyse remarquable du savant ouvrage de M. Léon Lallemand sur les enfants assistés; un travail sur un herbier composé de 280 plantes, offert à la Société par M. Duc, membre correspondant, et le compte rendu d'un voyage botanique dans le Lot, par M. l'abbé Revel, auteur de la Flore du Sud-Ouest.

J'arrive enfin à M. Malinowski, dont les recherches scientifiques et historiques, durant le cours de cette année, méritent une attention toute particulière. Dans son compte rendu des travaux de la Société des Etudes, en 1880, M. L. Combarieu, alors secrétaire général, exprimait le désir de voir présenter un rapport décennal sur les publications de notre Société. « Ce rapport, disait-il, vous l'obtiendriez facilement, Messieurs, en vous adressant à celui que je pourrais appeler avec quelque raison notre fondateur. » M. Malinowski s'est souvenu de ce vœu et, faisant plus qu'un rapport, il a dressé la table, par noms d'auteurs et par ordre de matières de tout ce que contiennent les dix premiers tomes de notre Bulletin.

Ceux qui ne connaissent pas notre Société seront étonnés du grand nombre d'études littéraires, scientifiques, artistiques et surtout historiques, qu'elle a déjà publiées. Que serait-ce si, dans cette table décennale, pouvaient figurer les travaux si divers et si nombreux présentés ou discutés dans les séances, et dont il est fait simplement mention dans les procès-verbaux? M. Malinowski vous a lu, cette année, une étude très intéressante sur l'origine et les applications de la tourbe qui, d'après lui, peut rendre autant de services à l'agriculture que les phosphates de chaux. Il vous en a signalé les principaux gisements situés dans les cantons de Latronquières et de Souillac.

Le même membre vous a lu quelques notes biographiques sur Bernard de Ruthena,

évêque de Naples, fondateur du collège de Rodez, à Cahors, sa ville natale; un rapport sur les tremblements de terre constatés dans le Quercy, depuis l'an 1302 jusqu'à nos jours, et enfin une notice biographique sur M. l'abbé Guilhou. Je passe sous silence plusieurs autres communications faites par lui toutes les fois qu'il a pu, malgré son grand âge, assister à nos séances.

Cette notice sur M. l'abbé Guilhou m'amène à vous en signaler une autre sur M. Charles Deloncle, suivie d'une belle poésie de notre regretté confrère. Cette dernière notice porte ma signature ainsi que l'article nécrologique consacré à la mémoire de M. G. Ruck.

Quelque répugnance que j'éprouve à vous parler de moi, car, depuis Pascal ce mot n'a pas cessé d'être haïssable, je ne puis passer sous silence les deux études que j'ai encore publiées, grâce à vos encouragements bienveillants, sur l'origine quercynoise du général Gordon, le héros de Khar-toum. Il ne m'appartient pas de les apprécier, mais je suis heureux de dire que si j'ai pu présenter un certain nombre de preuves qui ont paru concluantes, je le dois, pour la plus grande part, à deux de nos confrères M. Georges Gordon, un savant publiciste américain, et M. Gourdon de Genouillac, l'écrivain distingué, qui s'est déjà acquis une si grande réputation parmi nos littérateurs français.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes). (A suivre).

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 20 mars 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : Liszt; Le Banc des nourrices, tableau de M. Delance; La grève de Decazeville; Inondations en Algérie; « Récit d'un vieux paysan » nouvelle, par Pierre Gaël. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echechs. — Récitations de la famille. — Gravures : Franz Liszt. — Trente ans de Paris Paris (le photographe). — « Le Banc des nourrices, » tableau de M. Delance. — La grève de Decazeville. — Mlle Dudley. — Les inondations de Seyrouse, en Algérie. — M. Samuel Urrabiola. — M. Alfred Assolant. — Catastrophe de Monte-Carlo. Echechs. Rébus. — Bureaux 13, Quai Voltaire, à Paris.

La 18^e livraison de la **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** (prix : Un franc), vient de paraître chez A. Lévy et C^{ie}, rue Lafayette. Les principaux articles qu'elle contient sont : Agen; Agence Havas; Agent, pris dans ses diverses acceptions, Aggloméré et enfin Agiotage, qui fait l'objet d'une étude importante. Cette livraison est accompagnée de nombreux dessins.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 21 mars 1886. — Alphonse Daudet : Tartarin sur les Alpes. — André Theuriet : Tante Aurélie (suite). Hector Malot : Le lieutenant Bonnet (suite). — Armand Silvestre : La Fuite. — G. Macé : Mon premier crime (suite). — Alphonse Daudet : Jack (suite). Jules Claretti : Le Train 17 (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE, Sommaire de la 694^e livraison (20 mars 1885). Texte : Le capitaine Bassinoire, par J. Girardin. — Claude Bernard, par Maurice Daubin. — Philémon et Baucis, par J. Levoisin. — Les puits de gaz en Pensylvanie, par Henri Jacotet. — La soupe au pavé, par Ponts-vrey. — Les patins de Jules, par Claire Chemin. — Un portrait de Cyrus, par Frédéric Dillaye. — Dessins de : Tofani, A. Ferdinandus, Dieulafoy. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE, Sommaire du 20 mars 1886. — Condensation naturelle des fumées par l'électricité statistique : Gaston Tissandier. — L'origine du langage : Albert de Rochas. — Le filtre Malignon : X... Lettres d'Amérique (suite) : Albert Tissandier. — Un lactomètre : J.-A. Berly. — Histoire de la science : Mesmer : le doigt magique : Ernest Maindron. — Les Iguanes : Gaston Noury. — Le fusil à répétition et le fusil à petit calibre : A. de P. — Nécrologie. — Académie des sciences; séance du 15 mars 1886 : S. M. — Un double bateau : Dr Z... — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Deniker, dessins par Riocreux, C. sin, Nicolet, Chevrier, Chédac, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les *Merveilles de la Nature* de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un *Atlas manuel de botanique*, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet *Atlas manuel de botanique* est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le *vade-mecum* des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Huteauville.

PETITE CORRESPONDANCE

☒ L'art. 55 de la loi du 22 frimaire an VII prescrit aux secrétaires de mairie (aujourd'hui aux maires) de remettre, chaque trimestre, aux receveurs de l'enregistrement du canton, la notice des décès arrivés dans leur commune, sous peine de trente francs d'amende par chaque mois de retard. Cette notice est sur papier libre et par eux certifiée. Ils en retirent un récépissé sur papier non timbré.

☒ Si vous désirez présenter des observations orales, devant le Conseil de préfecture vous devez en manifester l'intention, par écrit.

☒ C'est par les titres et par la possession que la mitoyenneté s'établit. Lorsqu'on manque de ces moyens de la reconnaître, on y supplée par des présomptions reconnues, soit par la loi, soit par l'usage, (art. 653 et 654 C. C.)

BOURSE. — Cours au 25 mars.

3 0/0	80 70
3 0/0 amortissable (ancien)	83 35
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	104 40
4 1/2 0/0 1883	109 05
Dernier cours du 24 mars.	
Actions Orléans	1,357 50
Actions Lyon	1,216 25
Obligations Orléans 3 0/0	390 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	317 00
Obligations Lombardes (jouissance)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	327 00

N'HÉSITÉZ PLUS !...

Laissez toutes les préparations au godron dont on a surfait les propriétés balsamiques, qu'on remplace du reste souvent par de la gélatine, matière sinon nuisible du moins toujours inutile, et prenez les excellentes Pastilles BRACHAT, à la Sève de Pin, qui guérissent en moins de 48 heures toutes les maladies de poitrine et des maladies de la gorge.

La Sève de Pin BRACHAT, savamment associée au Lactucarium et à la Codéine, est le dernier mot de la science, pour la guérison radicale, et en peu de jours, de toutes les Affections des Bronches et des Maladies de poitrine.

Dr RÉCAMIER.

La boîte, 1 fr. 50 franco contre mandat ou contre 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

LE DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-médecin de la marine, vient de réunir en un volume ses Causeries tant appréciées sur les *Hernies* et sur les *Maladies chroniques*. C'est, sous une forme essentiellement populaire, écrit dans un style simple et précis, un guide précieux pour les personnes atteintes de ces affections. — Les chapitres principaux ont pour titres : *Hernies, Hémorroïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Obésité, Anémie, Scrofule*, maladies de *Vessie, de Matrice, de l'Estomac, du Cœur, du Foie, de la Peau, Névralgies*, etc. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que ce volume de 200 pages sera expédié *gratuitement* à tous ceux qui en feront la demande à l'auteur, 27, quai Saint-Michel, à Paris; ajouter 30 centimes en timbres-poste pour les frais d'envoi.

LES PERSONNES AFFAIBLIES par un appauvrissement du sang, auxquelles leur médecin conseille l'emploi du FER, supporteront sans fatigue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, de préférence aux autres préparations ferrugineuses.
Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
Le seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les contusions anciennes ou récentes.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^{ie}, 102, rue Richelieu, PARIS

HUITRES

On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 5) huitres extra, ou 72 huitres belles, ou 100 huitres ordinaires.
Ecrire à S. Amanieu, Arcachon.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

DROGUERIE INDUSTRIELLE A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES À COUDRE DE TOUTS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

ON désire acheter dix hectolitres Vin rouge naturel, à 9° alcool, remis en gare Cahors ou Montauban, au 1^{er} avril. — Adresser un échantillon (pas moins d'un litre), franco avec prix, à M. VINO, Hôtel Palais National, Cahors.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,
DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 30 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

A VENDRE

DE SUITE

Pour cause de santé et après fortune faite dans une préfecture du Centre.

UNE IMPRIMERIE

TYPOGRAPHIQUE

parfaitement installée et en bon état d'entretien. Quatre presses, dont trois Marinoni. Journal politique, tri-hebdomadaire, très répandu.

Bonnes conditions de vente et de paiements.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales H. R.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleurse en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac.

SANTAL de MIDY

Supprime copulants, etc. etc. injections, guérit en 48 heures les écoulements.

Ph^o MIDY, 113, Faub^o St-Honoré, Paris

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables
par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange
rien du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il produit
une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Hippolyte, à MELUN (S.-M.).

CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par
un mandat sur la poste.

AVIS

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec
cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement
des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bu-
reau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par
un mandat sur la poste.

AVIS

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec
cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement
des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bu-
reau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par
un mandat sur la poste.

AVIS

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec
cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement
des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bu-
reau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par
un mandat sur la poste.

AVIS

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec
cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement
des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bu-
reau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par
un mandat sur la poste.

AVIS

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec
cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement
des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bu-
reau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par
un mandat sur la poste.

AVIS

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec
cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement
des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bu-
reau du Journal.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de
vendre tout à
bon marché et
entièrement de
confiance est
absolu dans la
maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui
a cessé de plai-
re est échangé
ou remboursé,
au gré de l'a-
cheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Bartholin, sénateur, membre de l'Institut; H. Dureau de Laffont, professeur à l'École des langues orientales; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mâzoz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; ingénieur des Constructions navales; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25-000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8°
totaux de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison de 10 francs par mois	Chaque volume broché 25 francs
1 franc	25 francs

A. LEVY & C^{ie}
Éditeurs
PARIS
13, Rue Lafayette

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Ségur forment essentiellement
la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

ÉTATS-UNIS
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

SÉRIÉMENT 1880
MÉDAILLE D'HONNEUR
BOURSE DE COMMERCE
MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT
MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT
MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT

Le propriétaire-gérant, Layou.